

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham



LE 8 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue mardi le 8 décembre 2020, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336.

À laquelle sont présents :

Madame Catherine Trickey	Mairesse
Monsieur Gilles Galarneau	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Madame Sylvie Décosse	Siège # 3
Monsieur Kévin Maurice	Siège # 4
Monsieur Antoine Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Madame Catherine Trickey, Mairesse

Sont également présents :

M^e Hervé Rivet, directeur général;
M^e Pierre-Alain Bouchard, greffier et
Directeur du Service des finances;
Madame Nathalie Derouin, trésorière;
M. Jean-François Brunet, directeur du développement et de
l'aménagement du territoire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323, 325 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil municipal ont signé, une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

La séance est ouverte à 19 h par la Mairesse, madame Catherine Trickey référant à l'ordre du jour.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Déclaration de la Mairesse ;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2021 et le PTI 2021-2022-2023;
5. Adoption du budget de l'année financière 2021 de la Ville de Brownsburg-Chatham;
6. Adoption du Programme triennal des dépenses en immobilisation 2021-2022-2023;
7. Deuxième période de questions portant exclusivement sur le budget 2021 et le PTI 2021-2022-2023;
8. Levée de la séance extraordinaire.

20-12-420 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

La période des questions est ouverte.

1^e Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucun contribuable présent dans la salle de délibérations.

20-12-421 ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité locale peut fixer, pour un exercice financier, plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation, lesquelles catégories sont définies à l'article 244.30;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut, par règlement, créer des réserves financières au profit de l'ensemble du territoire de la Ville à des fins déterminées pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en collaboration avec les directeurs de services, a préparé un budget qui a fait l'objet d'étude par un comité comprenant tous les membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le Budget de l'année financière 2021.

Adoptée à l'unanimité

20-12-422

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter, à chaque année, un programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la Ville et dont la période de financement excède douze (12) mois;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de dépenses en immobilisations est établi indépendamment des autorisations d'emprunt et ne dispense pas de l'obligation de décréter ces dépenses en capital par règlement d'emprunt ou autrement et de pourvoir à leur financement, le tout conformément à la *Loi*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du Programme triennal des dépenses en immobilisation 2021-2022-2023, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland, et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021-2022-2023, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2^e Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucun contribuable présent dans la salle de délibérations.

20-12-423 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 19h09 il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey,
Mairesse

M^e Pierre-Alain Bouchard,
Greffier et directeur du
Service juridique